

MAIRIE DE SEUGY

P R O C È S V E R B A L D E L A

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Jacques ALATI, Maire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ALATI, Maire.

PRESENTS : Mesdames Angèle BACCAN, Valérie JEOFFROY, Annick ODELIN, Marie Laure SAVY, Evelyne VAN HAECKE.

Messieurs Jacques ALATI, Philippe BLANCHARD, Michel CAHOUR, Patrick GAUGAIN, Patrick VINCENT

POUVOIR : Jorge de Sousa à Marie-Laure SAVY, Corinne LECHOPIER à Valérie JEOFFROY, Vincent PASQUET à Jacques ALATI

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie Laure SAVY

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 4 Juillet 2024

Ouverture de la séance à 20h30

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2024

Approuvé à 12 voix pour et 1 abstention

PORTE A CONNAISSANCE DU MAIRE

*Travaux de branchements de la borne VOLTI (financé par le SDEVO) Place Lecoq et du panneau d'information.

*Travaux d'installation du parking vélo rue de la Gare (financé par la région IDF).

*Ouverture de classe : pas de réponse pour le moment, l'estimation du nombre d'élèves serait de 114 élèves à la rentrée 2024 contre 98 aujourd'hui. La décision peut encore évoluer d'ici la rentrée scolaire. La classe est prête si besoin, il reste le dortoir des petits à aménager.

*Information sur les frais scolaires : l'estimation du coût de nos enfants (compte tenu de l'indice de la consommation au 1/1/2024 est de 117,16%) ainsi pour l'année scolaire 2024/2025 le coût prévisionnel moyen pour la prochaine année scolaire sera :

Ecole primaire : 517.97€ contre 503.34 € pour 2023/2024

Ecole maternelle : 753.53€ contre 732.30€ pour 2023/2024

Ces sommes permettent de fixer la participation financière des communes aux enfants extérieurs.

*Un arrêté municipal limitant l'accès du terrain multisports du chemin de Bertinval aux Seugyssois le mercredi et le samedi a été apposé au terrain, la police municipale et la gendarmerie passeront plus régulièrement ces jours-là pour contrôler.

*La famille Taverne a adressé une carte de remerciements à la mairie suite aux obsèques de Michel Taverne.

*Le maire donne lecture du rapport de gendarmerie pour le début de l'année 2024.

*Un habitant de Seugy est venu remettre au Maire un exemplaire d'un projet de journal municipal (canard déchaîné) exposant des griefs envers la commune. Le maire informe le conseil municipal que le cabinet d'avocats attaché à la commune a déposé une requête au procureur de la République.

NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Notre prestataire de service « Armor cuisine » nous a fait parvenir ses nouveaux tarifs. Le tarif actuel du repas alimentaire enfant est de 4.30€ (tarif inchangé depuis 2021), Monsieur le Maire propose de porter ce tarif à 4.50€ à compter du 1^{er} septembre 2024.

Pour les enfants ayant un PAI, actuellement nous ne comptons pas de frais de cantine, Monsieur le Maire propose de facturer 2.50€ afin de couvrir les frais annexes de la cantine (assiette, couverts, personnel).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces demandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents

Approuvé à l'unanimité

PROPOSITION D'OUVERTURE A LA LOCATION AUX EXTERIEURS DE LA MAISON DU VILLAGE

Compte tenu du nombre de jours non loués de la salle aux Seugyssois depuis le début de l'année, le maire propose d'ouvrir, à l'essai pendant un an du 01/08/2024 au 31/07/2025, la location aux extérieurs lorsque la salle n'est pas louée à des gens de la commune.

Tarif pour le personnel communal : 450€ le week-end (inchangé)

Tarif pour les Seugyssois : 600€ le week-end (inchangé)

Tarif pour les extérieurs : 1 000€ le week-end

Cette proposition est discutée par crainte des nuisances sonores liées à la location à des personnes extérieures, c'est pour cela que la location avait été limitée aux Seugyssois. L'augmentation des charges liée à cette salle (électricité...) et le fait qu'elle soit peu louée aux habitants pendant la période des cérémonies, nous amène à cette proposition. Il est proposé de faire un essai d'un an et à l'issue de cette période, de voir si des nuisances ont été constatées.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents

Approuvé 12 voix pour et 1 voix contre

REFECTION DE LA CHAUSSEE DEVANT LA MEDIATHEQUE

Compte-tenu de la dégradation de la partie pavée située devant la médiathèque et l'école, un devis a été demandé à la société EMULITHE pour un travail urgent pour un montant de 6 983.00€ HT.

D'autres devis ont été demandés à deux autres sociétés, ces dernières n'ont pas donné suite, le travail n'étant pas assez important pour elles.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents

Approuvé à l'unanimité

DEPART EVENTUEL DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle ses fonctions :

*C'est lui qui est responsable du personnel, et ce dernier est sous sa tutelle.

*Il gère le budget de la commune.

*Le maire rappelle que les commissions sont force de proposition pour les projets, qu'il est toujours à l'écoute de ces dernières et qu'il donne des avis favorables le plus souvent à leurs demandes. Il demande que des rapports des réunions soient présentés lors des conseils municipaux afin que tous les membres du conseil aient le même niveau d'information.

*Il est en relations avec les instances politiques et gouvernementales, nécessaire au bon fonctionnement de la commune.

Compte-tenu des différentes allégations portées contre Monsieur le Maire, il propose de quitter ses fonctions le 22 septembre au soir, sous conditions que Monsieur le préfet accepte sa démission.

Un tour de table a été effectué pour avis et discussion et chacun a pu s'exprimer sur le sujet. A l'issue de cet échange, Monsieur le Maire prendra sa décision.

Fin de la séance à 22h50

Jacques ALATI,
Le Maire

